

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 2 avril 2019 à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 26 Mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Margaux-Cantenac, sous la présidence de Monsieur Claude BERNIARD, Maire.

Présents : M. Claude BERNIARD, Mme Claire FONTAGNERES, M. Serge FOURTON, Mme Sophie MARTIN, M. Guy MOREAU, M. Michel PICONTO, Mme Véronique PUJOL, M. Jean-Marie GAY, M. Eric BOUCHER, M. Denis LURTON, Mme Chantal PERNEGRE, M. Philippe BRUNO, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Fabienne OUVRARD, Mme Eliane SARNAC, Mme Béatrice EYZAT, M. Philippe POHER, Mme Véronique LATOURNERIE, M. Laurent MOUILLAC, M. Emmanuel RUET, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU (arrivé à 19h40).

Représentés : Mme Muriel SIBEYRE (procuration à M. Philippe BRUNO), M. Allan SICHEL (procuration à M. Claude BERNIARD)

Excusés : M. Santiago COMPADRE, Mme Virginie BUSTILLO

Absent : M. Jean-Pierre FABAREZ

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Jean-Marie GAY, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (5 Mars 2019) :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Laurent MOUILLAC à 19h40

2019_0204_01 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - Présentation et Adoption

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Éric BOUCHER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Claude BERNIARD, Maire, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1° **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		907 013,99 €	64 630,93 €		64 630,93 €	907 013,99 €
Opération de l'exercice	2 050 698,10 €	2 298 982,56 €	1 125 347,73 €	493 021,00 €	3 176 045,83 €	2 792 003,56 €
Totaux	2 050 698,10 €	3 205 996,55 €	1 189 978,66 €	493 021,00 €	3 240 676,76 €	3 699 017,55 €
Résultats de clôture		1 155 298,45 €	696 957,66 €			458 340,79 €
Restes à réaliser			171 203,09 €	81 146,00 €	171 203,09 €	81 146,00 €
Totaux cumulés	2 050 698,10 €	3 205 996,55 €	1 361 181,75 €	574 167,00 €	3 411 879,85 €	3 780 163,55 €
Résultats définitifs		1 155 298,45 €	787 014,75 €			368 283,70 €

Pas de compte annexe

2° **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur Claude BERNIARD revient en séance.

2019_0204_02 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire
COMPTE DE GESTION 2018 dressé par M. HOGREL, Receveur - Approbation

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DÉCLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019_0204_03 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire
COMPTABILITÉ 2018 - Affectation des Résultats de la Section de Fonctionnement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Claude BERNIARD, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,

* **DECIDE**, à l'unanimité, de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice financier de l'année 2018 ainsi qu'il suit :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice :		248 284.46 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002 du CA)		907 013.99 €
Résultat de clôture à affecter		1 155 298.45 €
- Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice		-632 326.73 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		-64 630.93 €
Résultat comptable cumulé (D 001)		-696 957.66 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		171 203.09 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		81 146.00 €
Solde des restes à réaliser :		-90 057.09 €
(B) Besoins (-) réel de financement :		787 014.75 €
- Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		787 014.75 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0.00 €
	SOUS TOTAL (R 1068)	787 014.75 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		368 283.70 €
	TOTAL (A1)	1 155 298.45 €

- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : 0.00 € (déficit reporté)	R002 : 368 283.70 € (excédent reporté)	D001 : 696 957.66 € (solde d'exécution N-1)	R001 : 0.00 € (solde d'exécution N-1) R1068 : 787 014.75 € (excédent de fonctionnement capitalisé)

2019_0204_04 : FINANCES LOCALES - Fiscalité
TAXES LOCALES DIRECTES 2019 - Vote des taux - Décision

Vu l'état 1259 COM notifiant les bases et les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières pour l'année 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* **VOTE**, pour 2019, les taux suivants, identiques à 2018 :

Taxe d'habitation	13,84 %
Taxe foncière (bâti)	15,80 %
Taxe foncière (non bâti)	35,48 %

2019_0204_05 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire
BUDGET PRIMITIF 2019 - Vote

Monsieur Eric BOUCHER présente le projet du Budget Primitif 2019,

Après explications et échanges entre élus

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 arrêté comme suit :_

Section de fonctionnement :

Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants
002	Excédent antérieur reporté Fonctionnement	368 283.70 €
013	Atténuations de charges	30 100.00 €
70	Produits des services	136 940.00 €
73	Impôts et taxes	1 332 647.00 €
74	Dotations et participations	442 265.00 €
75	Autres produits gestion courante	56 800.00 €
76	Produits financiers	390.00 €
77	Produits exceptionnels	500.00 €
Total		2 367 925.70 €

Dépenses		
Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	728 500.00 €
012	Charges de personnel	1 099 892.00 €
014	Atténuation de produits	1 100.00 €
023	Virement à la section d'investissement	272 028.34 €
65	Autres charges de gestion courante	188 918.88 €
dont 6574	<i>Subvent. de fonctionnement aux associations</i>	26 000 €
	- AITO Self Défense	500 €
	- ALAC	1 000 €
	- APE Cantenac	1 200 €
	- Bouge Ton Cœur	2 000 €
	- CANT'U DANSES	1 300 €
	- CMS (Foot)	3 000 €
	- Club Les Jours Heureux	450 €
	- Comité des Fêtes	3 000 €
	- Dojo Margaux	1 300 €
	- Don du sang	150 €
	- E.S.M. Danse	700 €
	- Gymnastique volontaire	500 €
	- Margaux Saveurs	2 500 €
	- Margo' Loulous	800 €
	- Marojallia	750 €
	- Les Amis d'Anatole (SPA Pauillac)	380 €
	- Les Médailleurs militaires	100 €
	- Oiseau Lire	300 €
	- Ptit's Choux Loulous Doudous	400 €
	- Sapeurs Pompiers	1 000 €
	- Syndicat de chasse	700 €
	- Tennis Club	1 000 €
	- UNC	600 €
dont 657362	Subvention au CCAS	15 000 €
66	Charges financières	24 934.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	52 552.48 €
	Total	2 367 925.70 €

Lors du vote des subventions aux associations, les élus qui en sont membres se sont abstenus.

Section d'investissement :

Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants
021	Virement de la section de fonctionnement	272 028.34 €
024	Produits des cessions	200 000.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	941 514.75 €
13	Subventions d'investissement reçues	237 061.22 €
16	Emprunts et dettes assimilées	200 500.00 €
27	Autres immobilisations financières	1 300.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	52 552.48 €
	Total	1 904 956.79 €

Arrivée de Monsieur Sébastien LARRIEU à 20h15

Dépenses		
Chapitres	Libellés	Montants
001	Déficit d'exécution investissement reporté	696 957.66 €
16	Emprunts et dettes assimilées	86 096.04 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	21 878.29 €
204	Subventions d'équipement versées	87 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 011 724.80 €
27	Autres immobilisations financières	1 300.00 €
	Total	1 904 956.79 €

* **PRECISE** que le budget de l'exercice 2019 a été établi et voté par nature avec reprise des restes à réaliser 2018,

* **PRECISE** que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau du chapitre et par opérations d'équipement détaillées pour la section d'investissement ;

2019_0204_06 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME – Aide sociale
Avance financière

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des difficultés financières d'une administrée et employée, qui lui a demandé une aide financière de 1300 €, qu'elle souhaiterait pouvoir « ponctionner » tous les mois directement sur son salaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une avance financière de 1300 € à cette personne, employée communale.

Pour ce faire, il est prévu au Budget Primitif, à l'article 2764 en dépense et en recettes, la somme de 1300 €.

Les modalités de remboursement sont les suivantes :

100 € par mois qui seront ponctionnés sur la paye de l'agent, à compter du mois d'avril 2019 jusqu'au mois d'avril 2020.

2019_0204_07 : AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES - Communication
Adoption règlement panneau affichage interactif et formulaire

Sur proposition des commissions associations et communication, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement d'utilisation du panneau d'affichage lumineux, ainsi que le formulaire de remplissage dédié aux associations.

2019_0204_08 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
CNAS - Remplacement du délégué élus de la collectivité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Roger DEGAS, il est nécessaire de le remplacer en tant que délégué des élus notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Suite à la candidature de Monsieur Michel PICONTO,

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

- Monsieur Michel PICONTO, délégué des élus notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS pour la durée du mandat en cours.

2019_0204_09 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-33,

Vu le code de l'environnement, notamment ses article L333-1 et suivants,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Gironde daté du 18 février 2019 portant création du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Médoc,

Considérant le courrier daté du 21 mars 2019 par lequel le Syndicat mixte Pays Médoc informe la Commune de l'aboutissement de la procédure de création du Parc naturel régional Médoc,

Considérant, selon ce courrier, que le décret du Premier Ministre portant création du Pnr Médoc est attendu pour la fin du premier semestre 2019, avec tenue du premier Comité Syndical immédiatement après,

Considérant la nécessité de désigner les délégués par anticipation sur la date de création du Parc, afin de tenir les échéances imposées, notamment pour le vote du budget du Syndicat mixte,

Considérant les statuts du nouveau syndicat mixte approuvés avec la Charte du Pnr et annexés à l'arrêté préfectoral susvisé, lesquels prévoient en leur article 6 que les EPCI arrêtent la liste des délégués qui les représentent à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au moins par commune membre du Pnr,

Considérant que la commune est donc amenée à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, et d'en informer la Communauté de commune, afin que cette dernière arrête la liste des représentants de son territoire,

Considérant que le délégué sera appelé à participer aux décisions de l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte du Parc et aux commissions thématiques dans lesquelles seront élaborés les modalités de mise en œuvre du programme d'actions du Parc,

Considérant que ce délégué sera le représentant de la Commune auprès du Parc et le relais du Parc auprès des instances communales et qu'il jouera donc un rôle important dans la mobilisation de tous les acteurs autour de ce bien commun qu'est le territoire du Parc naturel régional, son patrimoine, son projet,

Considérant la candidature de Monsieur Serge FOURTON en tant que délégué titulaire et la candidature de Monsieur Michel PICONTO en tant que délégué suppléant,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE,

DÉCIDE :

- MONSIEUR Serge FOURTON est désigné en qualité de délégué de la Commune au Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc,
- Monsieur Michel PICONTO est désigné en qualité de délégué suppléant. Il siègera en cas d'absence ou d'empêchement de MONSIEUR Serge FOURTON,

La présente décision sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

2019_0204_10 : MARCHÉS PUBLICS

Restauration collective - écoles du RPI Margaux-Cantenac/Labarde et de la RPA de Margaux-Cantenac. Groupement de commandes entre les Communes de Labarde, Margaux-Cantenac et le CCAS de Margaux-Cantenac – Constitution par convention

Les marchés signés avec les sociétés :

- API Restauration pour la confection et la fourniture des repas servis à la R.P.A. et à la cantine scolaire de Margaux
- ALIUM pour la livraison en liaison froide des repas servis à la cantine scolaire de Cantenac et de Labarde.

arrivent à échéance le 31 Août 2019.

En conséquence, il convient de lancer une nouvelle consultation d'entreprises pour la mise en place d'un nouveau marché à partir du 1^{er} Septembre 2019.

Afin de faciliter la gestion de ce nouveau marché, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, il est proposé de constituer, entre la Commune de Margaux-Cantenac (pour la restauration aux écoles de Cantenac et de Margaux), la Commune de Labarde (pour la restauration à l'école de Labarde) et le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Margaux-Cantenac (pour la restauration à la RPA), un groupement de commandes, en application des articles L 2113-6 à L 2113-7 du Code de la commande publique, dont le fonctionnement sera défini par convention, pour un marché comprenant 2 lots :

- 1^{er} lot : fourniture et livraison en liaison froide des repas servis au restaurant scolaire de l'école de Labarde et l'école de Cantenac,
- 2^{ème} lot : fourniture et livraison de denrées au restaurant scolaire de Margaux et confection sur place des repas servis au restaurant scolaire de l'école de Margaux et à la RPA de Margaux-Cantenac

avec en option, pour chacun des lots, la fourniture et la livraison des goûters aux enfants

Une commission est spécialement formée. Elle est composée, pour chaque commune, du maire ou de son suppléant et d'un autre représentant, et pour le CCAS, de son Président ou son suppléant. Elle est présidée par la commune de Labarde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en place un groupement de commandes entre les Communes de Labarde, Margaux-Cantenac et le Centre d'Action Sociale de la Commune de Margaux-Cantenac dans le cadre de la passation du marché pour la restauration collective aux écoles du RPI Margaux-Cantenac/Labarde et à la RPA de Margaux-Cantenac.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commandes et tout autre document nécessaire à la mise en application de la présente décision
- désigne comme membre de la commission spéciale, pour représenter la Commune :
 - . Madame Claire FONTAGNERES

étant précisé que Monsieur Eric BOUCHER est le suppléant de Monsieur le Maire

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents du marché et les modifications éventuelles.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du 6 Mars 2019 au 2 Avril 2019

*** Droit de Prémption Urbain**

N°DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
07/2019	Consorts EL MADANI	1 route d'Arsac Cantenac	bâti sur terrain propre	06/03/2019	renonciation
08/2019	LUCAS Bernard	1 A et B Chemin de la Ménagerie Cantenac	bâti sur terrain propre	05/03/2019	renonciation
09/2019	RAUAOMITRAHA Didier VASSEUR Laetitia	7 Chemin de Boulibranne Cantenac	bâti sur terrain propre	15/03/2019	renonciation
10/2019	AL KHADIR Abdelillah	2 A Chemin du Carreyrot Cantenac	bâti sur terrain propre	22/03/2019	renonciation
11/2019	BRONNER Christian	7 B Chemin de Péséou Cantenac	bâti sur terrain propre	22/03/2019	renonciation

QUESTIONS DIVERSES :

- Site internet

Monsieur Claude BERNIARD indique qu'un cahier des charges pour le nouveau site internet a été élaboré par Muriel GARRY qui a fait un travail remarquable. Il précise qu'une rencontre est prévue la semaine prochaine avec un prestataire.

- Travaux d'enfouissement des réseaux télécommunications et Eclairage Public, Rue du Maréchal Foch, Cours de la Marne, Rue Montesquieu

Une réunion d'information à destination des riverains s'est tenue en mairie le 03.04.2019 en présence des représentants de l'entreprise Bouygues Energies & Services.

- Voisons vigilants

Monsieur Michel PICONTO indique qu'une quarantaine de personnes s'est inscrite. Il précise qu'une réunion publique est organisée le 10 Avril 2019.

- Environnement

27.06.2019 dans le cadre Vitipoll : journée avec les professionnels et le soir restitution des travaux lors d'un débat public

- Déploiement de la fibre optique

Monsieur Eric BOUCHER fait un compte rendu de la réunion du 20.03.2019 sur le haut débit en Gironde. Il précise que le site Gironde Haut Mega permet notamment de savoir si l'adresse est répertoriée et connaître le prévisionnel du raccordement à la fibre.

- Entretien secteur Le Caire

Madame Chantal PERNEGRE indique que lors de la distribution du journal local, les habitants du secteur ont signalé le mauvais entretien et ont demandé qui devait nettoyer, la Commune ou Domofrance ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15